

Citation

Le président du tribunal militaire de division 10A,

A vous:

Falquet Yves, fils de Jean-Marie et de Renée, née Tela, né le 6 mai 1975, à Chêne-Bougeries/GE, originaire de Collonge-Bellerive/GE, sans profession, précédemment domicilié c/o Christine Tela, 33, chemin des Bornes, 1241 Puplinge/GE, actuellement sans domicile connu; sdt à btr ob bl I/26;

vous êtes cité à comparaître devant le tribunal militaire de division 10A, siégeant le mercredi 19 juin 2002, à 8 h. 15, à Sion/VS, Palais de justice, Tribunal cantonal, salle 305, au 3^{ème} étage, sous l'inculpation d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugé par défaut.

16 avril 2002

Le président du Tribunal militaire de division 10A

Avis

L'Office fédéral des assurances sociales publie:

Lois cantonales sur les allocations familiales

Recueil du 1^{er} avril 1987

Cette collection est contenue dans un classeur à feuilles mobiles, pourvu d'un registre alphabétique. Elle donne un aperçu des régimes cantonaux d'allocations familiales avec indication des montants de prestations, ainsi que le texte intégral des prescriptions cantonales sur les allocations familiales.

Les révisions des dispositions légales sont l'objet de suppléments annuels qui sont livrés automatiquement à toutes les personnes en possession de cet ouvrage.

Bilingue allemand/français, n° de commande 318.801 df

Prix de l'édition complète: 95 fr. 15 (incl. TVA)

Les suppléments 1 à 12 sont inclus dans l'édition de base.

Suppléments parus ensuite:

	N° de commande
– Supplément 15, état 1. 7. 97, 18 fr. 40	318.801.15 df
– Supplément 16, état 1. 4. 98, 17 fr. 20	318.801.16 df
– Supplément 17, état 1. 4. 99, 19 fr. 05	318.801.17 df

Les commandes doivent être passées par écrit à l'OCL/EDMZ, 3003 Berne.

[13]

Citation

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.04.2002
Date	
Data	
Seite	2935-2936
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 240

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.